

le 28 Sept.
2018
de 14h à 17h

Colloque

LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES ET AUTRES MANQUEMENTS À LA PROBITÉ EN ENTREPRISE QUELS ENJEUX AUJOURD'HUI ?

ALLOCATION D'OUVERTURE :

Guillaume Protière, doyen de la faculté de droit Julie-Victoire Daubié

AVEC LA PARTICIPATION DE :

François Barrière, professeur à l'Université Lyon 2 (coordination scientifique)

Olivier Catherine, Secrétaire Général Groupe, Sonepar

Bruno Dalles, Directeur, Tracfin

Charles Duchaine, Directeur, AFA (Agence française anti-corruption)

Frédéric Iannucci, Directeur, DVNI (Direction des Vérifications Nationales et Internationales – direction générale des finances publiques – Ministère de l'économie et des finances)

Michel Sapin, ancien ministre de l'Economie et des Finances

Emmanuel Susset, secrétaire général de la Commission Nationale des Sanctions

Grand Amphithéâtre (Bâtiment Erato) :
Université Lumière Lyon 2, 18 quai Claude Bernard, 69007 Lyon

Vendredi 28 septembre 2018

13h45:Accueil

14h: Ouverture

Présentation: Guillaume Protière, doyen de la faculté de droit de l'Université Lumière Lyon 2

Avec la participation de: François Barrière, professeur à l'Université Lumière Lyon 2

Olivier Catherine, Secrétaire Général Groupe, Sonepar

Bruno Dalles, directeur, Tracfin

Charles Duchaine, Directeur, AFA (Agence française anti-corruption)

Frédéric Iannucci, Directeur, DVNI (Direction des Vérifications Nationales et Internationales – direction générale des finances publiques - Ministère de l'économie et des finances)

Michel Sapin, ancien ministre de l'Economie et des Finances

Emmanuel Susset, secrétaire général de la Commission Nationale des Sanctions

La lutte contre les fraudes et autres manquements à la probité en entreprises. Quels enjeux aujourd'hui ?

Alors que la loi «Sapin 2» est entrée en vigueur et que les contrôles de l'AFA battent leur plein, que la lutte contre la corruption et le trafic d'influence entrent dans une nouvelle ère, que la fraude fiscale, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et autres manquements à la probité deviennent des préoccupations majeures des acteurs économiques et de la société civile, cette table-ronde sera l'occasion d'analyser les aspects préventifs et répressifs en la matière.

Quelle incidence du projet de loi de lutte contre les fraudes ? Quelle appréhension des risques par les entreprises ? Quelles prévention et mesures de détection à la charge des entreprises (cartographie des risques, mise en place d'un programme d'éthique, déploiement d'un plan de vigilance) ? Comment évaluer la qualité des procédures en place ? Comment favoriser la culture de la compliance ? Quel positionnement pour le responsable de la conformité dans l'entreprise ? Faut-il dénoncer les pratiques à risques, quel régime en matière de dénonciation ? Être aviseur, est-ce rentable ? Comment accompagner les enquêtes ? Quel intérêt à une répression négociée ? Quelles leçons de la convention judiciaire d'intérêt public ? Optimisation ou évasion fiscale ? Manquement formel ou fraude fiscale ? Quelles conséquences à localiser des activités dans des paradis fiscaux ? Quelle articulation entre les procédures de l'administration fiscale et les procédures judiciaires ? Quelle actualité législative et réglementaire, quelles bonnes pratiques en la matière ? Telles sont certaines des questions qui y seront abordées.

COLLOQUE ORGANISÉ PAR :

François Barrière, Professeur de droit privé

UNIVERSITÉS ET INSTITUTIONS PARTENAIRES :

Faculté de droit et de science politique

Droits Contrats et Territoires

Avec le soutien de la DRED,

et de l'Université Lumière Lyon 2